

Madame Laëtitia Médard
Adjointe à la Maire,
Déléguée à la Petite enfance

Le 13 octobre 2014

Téléphone : 02.23.62.13.80
Télécopie : 02.23.62.13.89

l.medard@ville-rennes.fr

Conseil municipal du 13 octobre 2014

Laëtitia Médard pour une réforme de la fiscalité et l'organisation d'assises de l'investissement public local.

Madame La Maire,
Cher(e)s collègues,

À l'ordre du jour de notre conseil de ce soir, figurent plusieurs délibérations concernant des projets importants de notre municipalité : la création d'un bassin nordique, l'aménagement des espaces publics au niveau de la place Saint Anne en lien avec l'arrivée du métro, la restructuration de la dalle du gros Chêne à Maurepas.

Nous entamons donc progressivement la concrétisation de notre programme municipal.

La consultation électorale de mars dernier – exercice de démocratie locale de grande ampleur – a en effet permis de valider les principes et les projets qui guideront notre action durant le mandat.

A l'heure où nous nous interrogeons légitimement sur nos pratiques de concertation, il est bon de rappeler que notre crédibilité et le maintien de la confiance des Rennaises et Rennais s'appuient en premier lieu sur la mise en œuvre effective de ce programme.

Redonner confiance aux citoyens passe donc notamment par le respect du contrat passé avec eux en mars dernier.

Cette volonté partagée nous est particulièrement rendue difficile par le choix fait par le Gouvernement de diminuer les concours financiers de l'Etat aux collectivités.

La conséquence selon le président du Comité des Finances Locales : une baisse de 10% des dépenses d'investissement des collectivités pour 2015 qui succéderait à un recul déjà estimé entre 5% et 6% pour 2014.

Les élus locaux – toutes sensibilités confondues et collectivités confondues– ne cessent d'alerter le Gouvernement sur un repli massif de l'investissement public local préjudiciable à l'emploi et présentant une menace sur les services publics à la population.

L'une des réponses faite par le secrétaire d'Etat en charge du budget : l'encadrement de la dépense des collectivités principe contraire au respect de la libre administration des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, notre collectivité pourrait interpeller, sous une forme qu'il reste à préciser, le Gouvernement lui demandant de revenir sur les coupes budgétaires imposées aux collectivités locales, de lancer une réforme de la fiscalité locale et d'organiser des assises de l'investissement public local à l'image des assises organisées récemment pour relancer l'investissement privé qui réunissait des chefs d'entreprises et du secteur de la finance.

Il n'y a aucune raison que les collectivités soient moins bien traitées que les entreprises qui ont déjà bénéficié, pour les plus grandes, entre autre, de 10 Milliards d'économies avec le CICE, ce qui équivaut à l'effort financier demandé aux collectivités !